

Nouvelles des cantons

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **23 (1872)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles des cantons.

Grisons. Nos lecteurs n'apprendront pas sans intérêt que l'on commence à s'occuper d'économie forestière chez nos proches voisins du côté du Sud, les habitants des bords du lac de Côme. Quel admirable champ pour la pratique de l'économie forestière n'offrirait pas ce pays au sol riche et au doux climat !

Le mérite d'avoir soulevé le premier la question appartient à un Allemand, très-instruit et zélé pour le bien public, Mr. B. Dürer, établi depuis bien des années à Tremezzo. Dans une lettre adressée au comité de la société d'agriculture de Côme et insérée dans le *Corriere de Lario*, il appelle l'attention sur la grande importance de l'économie forestière et sur le reboisement des montagnes de ce pays ; il propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour pour la réunion de la société qui aura lieu en septembre. M. Dürer élève des plaintes sur le traitement insensé que l'on fait subir aux forêts, et dont les suites funestes se manifestent davantage d'année en année. Les essais que l'on a faits pour remédier au mal sont très-louables, mais ne sont rien en comparaison de ce qu'il y aurait à faire ; en attendant on continue à déboiser, on fait souvent disparaître jusqu'au dernier bouquet de bois, et l'on ne met aucune entrave au parcours du bétail dans les forêts.

Depuis dix ans on attend une loi forestière pour toute l'Italie ; trois projets ont déjà été présentés au parlement, le dernier a été rejeté le 11 mars de l'année dernière par 110 voix contre 96.

Mr. Dürer est d'avis que, même à défaut de lois, on devrait au moins faire quelque chose pour le maintien des forêts et leur régénération ; il pense que l'assemblée de l'automne prochain offrirait la meilleure occasion pour s'en occuper, et qu'il faut déjà s'y préparer et inviter des hommes de l'art de la Suisse, du Tyrol et de l'Istrie à assister à l'assemblée ; cette réunion pourrait ainsi devenir le premier *congrès forestier de l'Italie*. Cette démarche de M. Dürer mérite certainement d'être appuyée. Nous souhaitons à cet apôtre de l'économie forestière sous le climat béni de l'Italie des collaborateurs influents, et tout le succès que méritent ses efforts.

Coaz,

Le 24 de ce mois, le Conseil fédéral a approuvé les plans et devis pour les endiguements et les *reboisements* à opérer dans le canton des Grisons.

Pour ces derniers le subside fédéral sera calculé comme suit :

1) Pour les reboisements dont l'utilité se fera sentir le plus loin, c'est-à-dire dans les bassins du Stalla et du Glenner, 55 p. % des frais ; pour ceux que le projet a classés comme étant d'une utilité générale 45 p. % ; pour ceux d'un intérêt local 33 1/2 p. %.

2) En outre les reboisements des localités qui ont été atteintes directement par les hautes eaux de 1868, ou ceux qui sont de quelque importance pour les contrées inondées, recevront 20 p. % des frais, tirés du million prélevé sur les dons faits aux inondés.

3) Ces allocations seront calculées d'après le montant réel des frais ; mais ne pourront pas dépasser le maximum qui sera établi d'après les devis présentés pour chaque travail en particulier.

Bulletin bibliographique.

Püschel, Alfred. Cubage des arbres à l'aide des facteurs de conversion et des tables de matériel, avec récapitulation des expériences connues sur les facteurs de conversion des arbres forestiers. 145 pages. Leipzig, chez Brockhaus 1871. Prix : 3 fs. 20 cts. (Die Baummessung und Inhaltsberechnung nach Formzahlen und Massentafeln.)

Cet ouvrage comprend deux parties. Dans la première l'auteur traite du mesurage des arbres et de leur évaluation d'après leur forme et leur volume ; dans la seconde il énumère les expériences faites sur les facteurs de conversion des arbres forestiers, ainsi que sur les rapports des divers assortiments de bois, la proportion des branches, etc. L'ouvrage est terminé par des tables de cubage pour arbres et troncs d'arbres dès 5 à 36 mètres de hauteur et de 3 à 90 centimètres d'épaisseur à hauteur de poitrine, avec des facteurs de conversion de 1,0 à 3,0, calculés pour le cône ; on y trouve en outre une table des cercles correspondant aux diamètres 0,01 à 1 mètre.